



*Service public fédéral
Mobilité et Transports
Transport aérien*



**FORMATION DU PERSONNEL AYANT ACCES A DU
FRET AERIEN MAIS QUI N'EXCECUTE AUCUN
CONTRÔLE DE SURETE
EC 185 / 2010 §11.2.7.
*Janvier 2014***

Actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, attentats terroristes et menaces actuelles

Septembre 2001 : avions de ligne détournés et lancés sur le WTC à New-York et le Pentagone à Washington



Mode opératoire :

Détournement d'avions par utilisation d'armes blanches et prise d'otages

Bilan :

2.996 personnes tuées (incluant les victimes du vol UA 93)

Actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, attentats terroristes et menaces actuelles

Octobre 2010 : tentatives d'attentats par colis piégés transportés par fret aérien



Une cartouche d'imprimante contenant des explosifs, interceptée par des agents de sécurité

Mode opératoire :

Explosifs dissimulés dans des cartouches d'imprimante

Bilan :

Aucune victime

Attentat déjoué par les services de surveillance et de sécurité

Actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, attentats terroristes et menaces actuelles

L'aviation est une cible privilégiée des terroristes car les catastrophes aériennes

- sont généralement fort médiatisées
- suscitent inmanquablement un climat de terreur dans la population



500 g d'explosif suffisent à provoquer la perte d'un avion

Connaissance des prescriptions légales applicables

- Toute personne ayant accès à du fret aérien sécurisé dans les installations d'un regulated agent (RA) ou d'un known consignor (KC) doit suivre une formation appropriée conformément à la législation européenne.
- Tout RA ou KC, situé en Belgique doit être agréé par la DGTA.
- Tout RA ou KC a signé une déclaration d'engagements qui a valeur légale.
- Les RA et KC se sont engagés à maintenir un niveau de sûreté répondant aux standards.



Réaliser les contrôles de sûreté requis et protéger ensuite le fret aérien

Objectifs et organisation de la sûreté de l'aviation

- Eviter les attentats terroristes en réduisant au maximum les risques d'introduction d'engins explosifs assemblés.
 - ↳ Réaliser les contrôles de sûreté requis et protéger ensuite le fret aérien
- Construire une chaîne de sûreté dans laquelle les RA & les KC sont des éléments majeurs.

Objectifs et organisation de la sûreté de l'aviation

- DGTA est l'organe de contrôle en Belgique concernant la sûreté de l'aviation civile.
 - ↳ Susceptible à n'importe quel moment de réaliser des inspections annoncés ou pas
 - ↳ Pouvoir de retirer le statut d'un RA ou KC en cas de déficience(s) grave(s) constatée(s).
 - ↳ Rapporte à la Commission Européenne

Procédures de notification

- Toute situation anormale DOIT être rapportée IMMEDIATEMENT à la personne désignée dans votre entreprise en tant que « Personne responsable de la sûreté » via le moyen que cette personne vous aura communiqué (tel, e-mail, oralement, ...)
- Exemples de situation anormale:
 - Présence de personnes non-autorisées.
 - Porte ouverte alors qu'elle devrait être fermée.
 - Alarme non branchée alors qu'elle devrait l'être.
 - Traces de manipulation sur le fret aérien
 - Cartons ouverts
 - Emballage déchiré
 - Scellés cassés
 - ...
 - Comportements suspects dans /hors des installations.
 - Toute situation anormale

Procédures de notification

- En cas de suspicion sérieuse de présence d'un engin explosif et incendiaire assemblée:
 - Ne pas manipuler l'engin explosif et incendiaire assemblée
 - Ne pas déplacer l'engin explosif et incendiaire assemblée
 - Ne pas utiliser son GSM à proximité de l'engin explosif et incendiaire assemblée
 - Evacuer la zone
 - Prévenir immédiatement la personne désignée en tant que responsable de la sûreté au sein de votre entreprise
 - Si le responsable de la sûreté est injoignable, contacter la Police Fédérale.